



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1275

Attribution d'une subvention à l'association Oppelia Aria – CAARUD Ruptures

Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : M. CHIHI Mohamed

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1275 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
OPPELIA ARIA – CAARUD RUPTURES (DIRECTION
SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis plusieurs années, la présence de jeunes poly-consommateurs de substances psychoactives, en grande précarité, en errance et éloignés des dispositifs de droit commun s'est intensifiée sur l'espace public lyonnais et génère des troubles à la tranquillité publique.

Développé au Canada dans les années 2000, le Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) est une approche globale d'accompagnement, qui conjugue insertion professionnelle graduelle et accès aux soins. Elle a été transposée pour la première fois en France à Bordeaux, en 2012. Les chantiers proposés au public, précédemment décrit, constituent une alternative à la mendicité, mais également l'opportunité de bénéficier d'une prise en charge multi-partenariale, en vue d'une réinsertion durable.

Spécialisée dans la réduction des risques et la prise en charge ambulatoire des addictions, l'association Oppelia Aria – CAARUD Ruptures réalise, depuis 2020, des maraudes en partenariat avec Alynea. Cette expérimentation lui a permis d'identifier un public éligible au dispositif TAPAJ, sur l'espace public lyonnais et de solliciter le soutien du réseau TAPAJ France, pour déployer l'action à Lyon.

Engagée en faveur de la réinsertion des publics en grande précarité et conformément aux orientations de la future Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la ville de Lyon, en partenariat avec le CCAS et la direction des Espaces verts, a souhaité soutenir la mise en œuvre du programme TAPAJ sur son territoire et proposer à Oppelia Aria – CAARUD Ruptures des supports de chantiers municipaux.

Les conditions de ce partenariat ont été définies par une convention tripartite entre la Ville de Lyon, le CCAS et Oppelia Aria – CAARUD Ruptures, adoptée en Conseil municipal le 30 septembre 2021. Pour permettre la mise en œuvre de l'action, cette convention prévoit notamment l'octroi d'un soutien financier de 10 000 euros.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- D'approuver le versement d'une subvention de 10 000 euros à Oppelia Aria – CAARUD Ruptures pour financer l'action Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ).

2- D'autoriser le prélèvement de la dépense totale correspondante, soit 10 000 euros, sur les crédits inscrits au budget 2021 sur la ligne de crédit 112851, imputation nature 65748 – Programme SECUPREVEN – Opération : MICASEP.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET